

TRAVAIL EN HAUTEUR

Travailler sur une charpente, un toit, un pylône, une plate-forme, un échafaudage... Qu'il soit temporaire ou régulier, le travail en hauteur peut être une activité à risque. Les chutes avec dénivellation constituent en effet la seconde cause d'accidents du travail mortels après ceux de la circulation.

Extrait INRS

La formation travail en hauteur sensibilise aux risques liés à la chute de hauteur ainsi qu'aux différents équipements de protection (E.P.I et E.P.C) utilisables pour travailler en sécurité et ainsi agir pour une meilleur prévention des risques.

NOS CHIFFRES CLÉS 2019



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

INSCRIPTION INDIVIDUELLE : des sessions de formations interentreprises sont programmées à :

📍 **TRESQUES** Deux fois par mois

📍 **BEDARRIDES** Tous les mois

GROUPES : des sessions peuvent être créées dans vos locaux ou dans nos locaux de 📍 **TRESQUES** ou 📍 **BEDARRIDES**.

Pour toute conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, proposition de date, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.

ACCESSIBILITÉ

En cas de difficultés ou de handicap, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous adaptions la formation à vos besoins et contraintes. A noter que le travail en hauteur requiert une aptitude médicale spécifique.



VOTRE PARTENAIRE FORMATIONS

TRAVAIL EN HAUTEUR PORT DU HARNAIS



OBJECTIFS

Être capable :

- d'identifier et évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, l'environnement et la nature des travaux à réaliser.
- de maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur.
- de reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collective et individuelle).
- d'utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) notamment le harnais de sécurité.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée, dans l'exercice de sa profession, à procéder d'une façon permanente ou occasionnelle à des travaux en hauteur.



DURÉE

Formation initiale et recyclage : 1 jour.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Cette formation est valable **5 ans**.



RÈGLEMENTATION

ED6110 « Prévention des risques de chutes de hauteur ».
ED130 « La prévention des chutes de hauteur ».
R.431 « Utilisation des systèmes d'arrêt de chute ».
Code du Travail.



TRAVAIL EN HAUTEUR

PORT DU HARNAIS

UTILISATION DES ECHAFAUDAGES



OBJECTIFS

Être capable :

- d'identifier et évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, l'environnement et la nature des travaux à réaliser.
- de maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur.
- de reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collective et individuelle).
- d'utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) notamment le harnais de sécurité.
- utiliser un échafaudage fixe R.408 ou roulant R.457.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée, dans l'exercice de sa profession, à procéder d'une façon permanente ou occasionnelle à des travaux en hauteur, à utiliser des EPI contre les chutes de hauteur et des échafaudages.



DURÉE

Formation initiale et recyclage : 1 jour.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Cette formation est valable **5 ans**.



RÈGLEMENTATION

ED6110 « Prévention des risques de chutes de hauteur ».

ED130 Fiche pratique « La prévention des chutes de hauteur ».

R.431 « Utilisation des systèmes d'arrêt de chute ».

R.408 « Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied ».

R.457 « Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants ».

Code du Travail.



ÉCHAFAUDAGES FIXES ET ROULANTS

Face à la recrudescence et à la gravité des accidents de travail liés aux chutes de hauteur, le code du travail et les prescriptions réglementaires ont évolué afin de prévenir ces risques. La formation utilisation, montage, démontage, vérification, réception et conformité des échafaudage fixes et roulants fait partie des mesures de prévention à appliquer.

NOS CHIFFRES CLÉS 2019



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

INSCRIPTION INDIVIDUELLE : des sessions de formations interentreprises sont programmées à :

📍 **TRESQUES** Tous les mois

📍 **BEDARRIDES** Tous les mois

GROUPES : des sessions peuvent être créées dans vos locaux ou dans nos locaux de 📍 **TRESQUES** ou 📍 **BEDARRIDES**.

Pour toute conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, proposition de date, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.

ACCESSIBILITÉ

En cas de difficultés ou de handicap, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous adaptions la formation à vos besoins et contraintes. A noter que le travail en hauteur requiert une aptitude médicale spécifique.



VOTRE PARTENAIRE FORMATIONS

ÉCHAFAUDAGES FIXES ET ROULANTS



OBJECTIFS

Etre capable de :

- identifier et évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, l'environnement et la nature des travaux à réaliser,
- connaître et faire connaître les règles et principes de prévention et de sécurité,
- reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collective et individuelle),
- utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) notamment le harnais de sécurité,
- acquérir les connaissances techniques et pratiques nécessaires aux missions de l'opérateur (voir liste ci-dessous) en toute sécurité.



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée, dans l'exercice de sa profession, à travailler d'une façon permanente ou occasionnelle à des travaux qui nécessitent un échafaudage fixe et/ou roulant.

Et réalisant une ou plusieurs des opérations suivantes :

- Utilisation
- Réception, vérifications, conformité
- Vérifications journalières
- Montage démontage



DURÉE

De 1 à 3 jours selon le ou les nature(s) d'échafaudage(s) et tâches concernées.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Cette formation est valable **5 ans**.



RÈGLEMENTATION

R.408 « Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied ».

R.457 « Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants ».

Code du Travail.

